

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0035 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
INSTALLATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE POUR SIÉGER AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte du SCOT Littoral Sud. Ainsi, deux délégués communautaires par commune avaient été désignés afin de représenter ladite intercommunalité.

Par délibération n°DL2021-0175 du 19 juillet 2021, le Conseil communautaire a procédé à l'installation de M. Guy LLOBET, en tant que délégué titulaire et de Mme Annie LAMARQUE, en tant que, déléguée suppléante suite à la démission de Mme POUS-LAIR conseillère communautaire de la commune de Collioure.

Suite aux démissions de M. Louis ARES, conseiller municipal de la commune de Cerbère et de M. Jacques GODAY, conseiller communautaire de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, leurs sièges de délégués suppléants de la Communauté de communes auprès du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud sont désormais vacants.

Sur proposition de la commune de Cerbère, M. Daniel GALY, pourrait être nommé délégué suppléant.

Sur proposition de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, Mme Monique MASGRAU pourrait être nommée déléguée suppléante

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de M. Daniel GALY et de Mme Monique MASGRAU, en tant que délégués suppléants chargés de siéger en tant que représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte du SCOT Littoral Sud,

Arrête ainsi, la liste conseillers communautaires ou municipaux suivants en tant que délégués titulaires ou suppléants, représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil syndical du Syndicat Mixte du SCOT Littoral :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Antoine PARRA	Antoine CASANOVAS
Marie CABRERA	Olivier BATLLE
Jean-Michel SOLE	Guy VINOT
Christian GRAU	Daniel GALY
Guy LLOBET	Annie LAMARQUE
Roland CASTANIER	Fabrice WATTIER
Christian NAUTE	Jean-Paul SAGUE
Huguette PONS	Hervé VIGNERY
Marie-Pierre SADOURNY	Raymond PLA
Bruno GALAN	Jean-Christophe DELMER
Grégory MARTY	Patricia HECQUET
Samuel MOLI	Gilbert CRITELLI
Nathalie REGOND PLANAS	Monique MASGRAU
Yves PORTEIX	Anne-Marie BRUNIE
Christian NIFOSI	Catherine BEAUVALET

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A red circular stamp of the Communauté de Communes ACVI. The stamp features a central emblem with a sun, a star, and a building. The text "Communauté de Communes" is written in a circle around the emblem, and "ACVI" is at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.